

## CONCOURS CARNASSIERS du Dimanche 4 octobre 2009



**Présentation du club** : Créé en juillet 2003, le club carnassier APNLE a pour but de promouvoir la pêche des carnassiers sous toutes ses formes. C'est au service de cet enjeu que le club organise ses concours de pêche des carnassiers aux portes de Paris, aux pieds des tours de la défense. Je crois bon de rappeler que nous avons été les premiers à réhabiliter ce type de concours en y exigeant **un no kill absolu** et en imposant un règlement fondé sur la responsabilisation des pêcheurs qui tout en pratiquant une pêche itinérante totalement libre peuvent se confronter les uns aux autres sans détruire le cheptel de carnassiers du territoire.

Sans vouloir exagérer l'importance de ce concours, il convient néanmoins de dire que cette journée sera exceptionnelle : Tout d'abord par le cadre, les berges sont dégagées et accessibles sur tout le pourtour de l'île de la Jatte. En second lieu les poissons sont superbes, le parcours où va se dérouler le concours compte parmi les meilleurs de France. On peut y capturer presque toutes les espèces de carnassiers présentes en Seine (brochets, sandres, perches, black-bass, silures). Si l'idée d'un concours de pêche si près de la capitale reste exceptionnelle, le club carnassiers APNLE détient une expérience reconnue et sollicitée par bons nombres d'organisations. Ainsi nous avons organisé plusieurs manches qualificatives des championnats de France, 2006 et 2007 et en 2008 une étape du streetfishing AFCPL.

Enfin, nous souhaitons que l'esprit dans lequel se déroulera cette épreuve soit sans pareil sur le plan de l'ambiance, de l'éthique de la pêche sportive et du respect des poissons.

Nous savons que nous ne pourrons réussir cette mise en œuvre difficile que si nous associons à notre projet des partenaires importants du monde de la pêche. A ce jour nous pouvons compter sur l'AAPPMA et sur les autorités décisionnelles de Levallois. Il reste à convaincre et mobiliser des partenaires commerciaux susceptibles de nous soutenir pour cette journée exceptionnelle.

### **Date du concours :**

**Dimanche 4 octobre 2009** Le rendez-vous est fixé à **8h 30** devant la Maison de la Pêche de Levallois, 22 allée Claude Monet, 92300 Levallois Perret.  
tél. : 01 47 57 17 2

**Conditions d'inscriptions** : Inscriptions individuelles 30 €, concours Open, ouvert à tous les titulaires d'un permis valide à la date du concours, limité à 30 inscrits. En cas de surnombre la priorité sera accordée aux membres du club, aux membres de l'APNLE et aux premiers ayant acquitté le montant de l'inscription. Les inscriptions sont à faire auprès de :

**Michel GAUVAIN**, garde pêche et vice-président du club, tél.: 06 08 82 78 60

**Michel PESNEL**, président du club, tél. : 01 47 76 46 35 ou 06 03 65 70 80.

Les chèques de réservation sont à libeller à l'ordre du Club carnassiers APNLE et à expédier à l'adresse suivante :

**Club carnassiers APNLE, 22 allée Claude Monet, 92300 Levallois Perret.**

Limite d'inscription le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

## Lieux de pêche

Le concours se déroulera sur **l'île de la Jatte** côté Seine et côté bras-mort.



## Déroulement du concours

Le concours No Kill absolu sur toute la superficie de l'île, suivant la réglementation adoptée par le club les pêcheurs évolueront en duos constitués selon les critères des organisateurs pour déterminer des concurrents adversaires étrangers l'un envers l'autre (amis, famille, même sponsor ou même club, etc.).

## Les récompenses seront nombreuses et de qualité :

- une coupe au premier
- un trophée féminin si une candidate s'inscrit
- une coupe pour les moins de 16 ans.

De nombreux lots viendront récompenser l'ensemble des participants.

# Réglementation générale du concours

## I. Principes à la base de l'élaboration de ce règlement :

- 1 le respect de la réglementation générale
- 2 le respect des poissons
- 3 privilégier l'aspect sportif de la pêche
- 4 contribuer à la promotion de la pêche
- 5 favoriser pour cette journée la convivialité tout en gardant le côté compétition d'une telle manifestation

## II. Règlement

**Art.1** horaires et organisation générale: 8 h 30 rendez vous devant la maison de la pêche à Levallois, vérifications d'usage, répartition des pêcheurs. 9 h 00 début du concours. 13 h 00 fin du concours 13 h 15 rendez vous devant la maison de la pêche pour aller déjeuner à «l'Abbaye » 13 h 30 repas champêtre 15 h remise des lots aux gagnants.

**Art.2** tout participant doit posséder un permis de pêche valide de l'année en cours et s'engage à le règlement du concours.

**Art.3** Lieux de pêche possibles l'île de la Jatte, la répartition des pêcheurs se fera en fonction.

**Art.4** Chaque concurrent se verra remis un règlement précis et une fiche de contrôle qu'il devra remplir pour chaque prise. La fiche de contrôle devra être validée par le concurrent « adversaire » qui lui aura été associé.

**Art.5.** La pêche est itinérante, par groupe de deux pêcheurs associés par tirage au sort. Les types de pêche autorisés sont : le mort manié, la pêche aux leurres, la pêche à la tirette, le vif à rôder, le ver manié.

**Art.6** tous les poissons seront remis à l'eau après avoir été mesurés par le concurrent « adversaire ». La remise à l'eau se fait de la façon la plus délicate que le permet l'endroit.

**Art.7** les concurrents sont priés d'apporter un mètre et un crayon ; pour des raisons de sécurité, l'épuisette est obligatoire.

**Art.8** Les poissons recherchés sont : le brochet, le sandre, le silure, la perche. Les tailles réglementaires de capture prises en compte seront les suivantes : Brochet 50 cm, sandre 40 cm, perche 25 cm, silure 1 m. Pour les poissons n'ayant pas de taille légale de capture un ratio privilégiant les beaux poissons sera tout de même appliqué, ainsi le chevaîne 1 point par cm au delà de 30 cm, le black-bass au delà de 25 cm. Toute autre capture exceptionnelle pris par la bouche sera examiné par le jury. Chaque carnassier sera comptabilisé

**Exemples** : Silure de 1, 25 vaudra 10 points + 25 points soit 35 points -Une perche de 40 cm vaudra 10 points + 15 cm soit 25 points – Un sandre de 70 cm vaudra 10 points + 30 points soit 40 points – Un brochet de 85 cm vaudra 10 points + 35 points soit 45 points. Les poissons au dessus de la maille se verront attribués un coefficient multiplicateur (X2 ou X3) qui permettra de valoriser les beaux poissons.

Plan et situation des activités

**Lieu du repas** 13h30, le repas nous attendra chemin de l'Abbaye (terrain et local des pêcheurs à la mouche rue face au camping de Paris juste avant le pont de Suresnes)

## Fiche d'inscription

A retourner complétée avec les documents demandés

### Club Carnassiers APNLE

**Maison de la Pêche et de la Nature 22, allée  
Claude Monet 92300 LEVALLOIS PERRET**

Montant de l'inscription Majeur et plus de 16 ans : 30 euros Mineur de moins de 16 ans : 15 euros

Adresser les chèques à l'ordre du **CLUB CARNASSIERS APNLE**

Pêcheur n°: (à remplir par l'organisateur)

Nom\* ..... Prénom\*

Adresse\* .....

..... Code postal\*

..... Ville\* ..... Tél\* ..... Email

N° de carte de pêche\* .....

Sponsors éventuel ..... Club/équipe

Personne à contacter ..... en cas de  
problème\* .....

Qualifications particulières :

Bnps : oui -non Pompier : oui -non

Médecin : oui – non

